

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
www.osar.ch

Enfants et jeunes non accompagné-e-s

**Un lieu de refuge et qui ouvre
des portes pour les enfants et les
jeunes réfugié-e-s**

Reportage pages 6 et 7

Iran : un an de protestations

**Réguler la société par des codes
vestimentaires**

Page 4



Chères lectrices,
chers lecteurs,

Les demandes d'asile atteignent depuis l'an dernier un niveau plus vu depuis longtemps. Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), il devrait y en avoir au moins 28 000 en 2023.

Si c'est certes beaucoup moins qu'au début de la guerre en Syrie, ce chiffre n'inclut pas les centaines de personnes réfugiées d'Ukraine arrivant chaque mois, hébergées temporairement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) jusqu'à l'obtention du statut S. Le SEM s'attend donc à un nouveau manque de places cet automne.

Les CFA peuvent normalement accueillir 5000 personnes. Ces capacités ont suffi en 2019 pour traiter environ 14 000 demandes d'asile. Si le dispositif d'organisation d'urgence pour l'asile prévoit la possibilité de recourir à des sites militaires pour héberger des personnes réfugiées en cas de flux migratoires plus importants, ces places non plus ne suffiront vraisemblablement pas. Dans un tel contexte, il est tout bonnement irresponsable de la part du Parlement d'avoir refusé en juin un crédit supplémentaire pour étendre provisoirement les CFA. Résultat : pour faire de la place, on expédie encore plus la procédure d'asile des personnes réfugiées, y compris d'enfants non accompagné-e-s. Leurs droits sont restreints et le risque de décision erronée préprogrammé. Cette situation est inacceptable.

Les capacités actuelles des CFA ne leur permettent pas de s'adapter aux fluctuations. Il convient d'y remédier de toute urgence.

Cordialement,

M. Behrens

Miriam Behrens,
Directrice de l'Organisation suisse
d'aide aux réfugiés (OSAR)

Couverture : 2450 personnes mineures non accompagnées ont déposé une demande d'asile en 2022. La fondation Erlenhof les prépare et les accompagne dans leur nouvelle vie. Photo : © Djamila Grossman

Assemblée des membres de l'OSAR en avril 2024

Si vous êtes déjà membre de l'OSAR, réservez sans plus tarder la date du 23 avril 2024 pour l'assemblée des membres. Vous recevrez votre invitation personnelle avec toutes les informations sur l'organisation et les horaires à la mi-février 2024.



Si vous souhaitez ajouter des points à l'ordre du jour, merci de les communiquer avant le 22 janvier 2024 à cuna.luethi@osar.ch.

Si vous n'êtes pas encore membre, vous pouvez le devenir sur : www.osar.ch/membre

2 et 3 mai 2024 : 9^e Symposium suisse sur l'asile à l'Eventfabrik, Berne Main dans la main : société civile et protection des personnes réfugiées

Le 9^e Symposium suisse sur l'asile met à l'honneur la société civile et la protection des personnes réfugiées. Partout dans le monde, la société civile contribue à protéger les personnes réfugiées, comme nous l'avons vu en 2015 lors de la guerre en Syrie et en 2022 lors de l'invasion russe de l'Ukraine. Le Symposium sur l'asile est consacré à cet important engagement de la société civile. Il met l'accent sur les organisations et initiatives privées et sur les personnes réfugiées, seules ou en communauté, qui contribuent, souvent bénévolement, à assurer cette protection en complétant les structures et processus de l'État. L'objectif

du 9^e symposium est de développer une vision commune de la protection des personnes réfugiées qui soit axée sur leurs droits et leurs besoins et implique toutes les parties prenantes.

Participez aux débats ! Nous avons hâte d'entendre de passionnant-e-s intervenant-e-s des mondes politique et économique, des personnes ayant un parcours migratoire et des représentant-e-s et membres de la société civile.

Le programme provisoire est disponible sur : www.symposium-asile.ch. Ouverture des inscriptions en décembre 2023.

Organisé par :



■ Aide sociale en matière d'asile : manque de transparence

L'aide sociale en matière d'asile varie fortement d'un canton et d'une commune à l'autre, ce qui conduit à une inégalité des droits. L'OSAR regrette que le Conseil national ait rejeté un postulat de sa Commission des institutions politiques qui visait à analyser ces inégalités en matière d'asile au niveau cantonal et communal.

Actualités 28.09.2023 www.osar.ch/news-aide-sociale-asile

■ Avis de l'OSAR sur le regroupement familial

La Suisse est trop stricte en matière de regroupement familial des personnes ayant fui la guerre civile. Une personne qui ne gagne pas assez ne peut pas faire venir sa famille en Suisse pour la mettre à l'abri et est contrainte de la laisser survivre en zone de guerre. Selon l'OSAR, les personnes ayant fui la guerre civile doivent elles aussi avoir droit au regroupement familial.

Avis 21.09.2023 www.osar.ch/opinion-regroupement-familial

Une vraie participation facilite l'intégration

L'initiative pour la démocratie invite à repenser la procédure de naturalisation : quiconque vit ici depuis longtemps en respectant les lois doit obtenir plus facilement la nationalité suisse et ainsi pouvoir participer aux débats et décisions démocratiques. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) soutient cet objectif, qui renferme aussi des améliorations.

Par Peter Meier, responsable Politique et médias, division de la direction de l'OSAR

Toute personne étrangère qui souhaite obtenir un passeport suisse aujourd'hui doit s'armer de patience pour venir à bout des multiples obstacles. Pour la naturalisation ordinaire, elle doit vivre en Suisse depuis dix ans et, depuis 2018, être en plus titulaire d'un permis d'établissement C, mais aussi prouver qu'elle est bien intégrée et qu'elle connaît les conditions de vie en Suisse. Les critères peuvent varier d'un canton à l'autre, tout comme les coûts de la procédure, parfois très élevés. Les cantons sont en plus libres d'imposer d'autres conditions comme bon leur semble.

Bref, la procédure de naturalisation suisse est réglementée de manière fédéraliste et donc complexe, avec pour résultat une pratique tout sauf uniforme à l'échelle du pays qui fait de la naturalisation une véritable loterie où votre chance de décrocher le gros lot varie en fonction du lieu où vous vivez. Sans parler des cas de harcèlement, de contrôles absurdes ou de décisions arbitraires régulièrement médiatisés.

Des règles uniformes plutôt qu'une loterie des passeports

Mais cela doit bientôt être de l'histoire ancienne. En mai 2023, Aktion Vierviertel, un groupement d'actrices et acteurs de la société civile et du monde politique, a lancé l'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) », soutenue par le Parti socialiste, les Vert-e-s, les Vert'libéraux et Opération Libero. L'initiative revendique un changement de paradigme dans la politique restrictive de naturalisation, avec des règles simples et harmonisées : à l'avenir, le droit à la naturalisation devrait être accordé à toute personne séjournant légalement en Suisse depuis plus de cinq ans, apte à communiquer au quotidien dans l'une des langues nationales, n'ayant pas été condamnée à une peine privative de liberté de longue durée et ne mettant pas en danger la sécurité du pays.



© KEYSTONE/Christian Beutler

La naturalisation ne doit ainsi plus être vue comme un « couronnement » octroyé au mérite, comme une récompense, au terme d'un procédé pénible ; l'initiative entend plutôt faciliter l'intégration à travers la participation à la vie politique et sociale et renforcer la sécurité juridique et de séjour des personnes concernées.

La naturalisation ne doit plus être vue comme un « couronnement » octroyé au mérite, comme une récompense, au terme d'un procédé pénible.

Ce droit de contribuer aux processus politiques a aussi une importance d'un point de vue démocratique : aujourd'hui, près d'un

quart de la population résidente permanente de Suisse n'a pas de passeport rouge, ce qui l'exclut de la participation démocratique, alors que certaines des personnes concernées vivent, travaillent et paient leurs impôts ici depuis des années voire des décennies.

Pour l'OSAR, l'initiative pour la démocratie joue un rôle important pour la politique et la société, d'autant que les changements demandés bénéficieraient aussi grandement aux personnes réfugiées en Suisse et faciliteraient leur intégration et leur participation, notamment les personnes réfugiées reconnues et celles admises à titre provisoire. L'adoption de l'initiative éliminerait les obstacles et inégalités considérables liés à l'obtention de la nationalité, ce pour quoi l'OSAR s'engage depuis des années. Voilà pourquoi une carte de signature pour l'initiative pour la démocratie est jointe à ce numéro de Planète Exil : pour contribuer à engager le nécessaire débat de société et simplifier l'accès à la naturalisation.

www.aktionvierviertel.ch/fr

Les cheveux apparents, hantise des mollahs

Le 16 septembre 2023 a marqué le premier anniversaire de la mort de l'Iranienne kurde de 22 ans, Jina Mahsa Amini. L'annonce de sa mort et des circonstances de celle-ci a déclenché des manifestations dans tout le pays pendant des mois. Qu'en est-il aujourd'hui ? *Par Adrian Schuster, expert-pays de l'OSAR*

Face à la brutalité de la répression, les manifestations ont perdu de leur vigueur depuis janvier 2023, bien que des actions de protestation se poursuivent çà et là. Une grande partie de la population reste insatisfaite de l'establishment religieux et surtout du port du voile obligatoire. Partout dans le pays, les femmes continuent de faire preuve de désobéissance civile en refusant de porter le voile ou en ne couvrant pas la totalité de leurs cheveux.

Régner avec des règles vestimentaires

Pourquoi le régime iranien se soucie-t-il tant des règles vestimentaires ? D'après les observatrices et les observateurs, il craint que la moindre concession à cet égard risque de conduire à d'autres revendications et, en fin de compte, à la chute de l'appareil autoritaire. Depuis avril 2023, les autorités ont donc durci les mesures visant les femmes et les filles qui ne portent pas le voile en public. Beaucoup ont été condamnées à des peines d'emprisonnement ou à des amendes pour non-respect des règles vestimentaires. Pour les humilier, le régime a aussi contraint certaines condamnées non pas à purger une peine de prison, mais à assurer le ménage, à nettoyer des cadavres dans les morgues ou à se soumettre à des séances de conseil psychologique débouchant sur un certificat de santé après plusieurs mois de thérapie.

Les autorités utilisent aussi un logiciel de reconnaissance faciale pour identifier les femmes qui ne portent pas correctement leur voile, à pied ou en voiture, grâce à des caméras placées dans l'espace public. Les automobilistes concernées reçoivent d'abord un avertissement par SMS. À la deuxième infraction, elles ont l'interdiction d'utiliser leur voiture pendant deux semaines et à la troisième, elle leur est confisquée. Les femmes qui ont besoin d'un véhicule pour raisons professionnelles ou familiales vivent ainsi dans la crainte permanente que leur voile glisse pendant le trajet et de recevoir une amende. Ces amendes menacent aussi les commerces dans lesquels les clientes ne sont pas « correctement » vêtues.



Quand les cheveux deviennent un enjeu politique. Photo : protestation d'une Iranienne en Turquie, 2022 © KEYSTONE/Sedat Suna

Enfin, il apparaît que depuis juillet 2023, la police des mœurs recommence à patrouiller à bord de minibus et punit tout manquement aux règles islamiques.

[D]es amendes menacent aussi les commerces dans lesquels les clientes ne sont pas « correctement » vêtues.

Un apartheid de genre

Le 20 septembre 2023, quelques jours après la date anniversaire de la mort de Jina Mahsa Amini, le parlement iranien a adopté une nouvelle loi encore plus stricte assimilant le non-port du voile à la nudité. Sur plus de 70 articles, la loi prévoit toute une série

d'amendes et des peines allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Les entreprises et les propriétaires de commerces risquent aussi des sanctions, dont de lourdes amendes, des interdictions de sortir du pays ou des peines de prison en cas de propagande, sous quelque forme que ce soit, en faveur de la nudité, de l'impudeur ou du port incorrect du voile. Au mois d'août, un groupe d'expert-e-s de l'ONU a qualifié la nouvelle loi sur le voile d'apartheid de genre. La loi doit encore être confirmée par le Conseil des gardiens de la Constitution iranien avant d'entrer en vigueur. Ce dernier, ultra conservateur, fait partie du gouvernement iranien et ses douze sièges sont occupés à moitié par des religieux et à moitié par des juristes. La loi doit, dans un premier temps, s'appliquer pendant trois ans. Quant à savoir si elle parviendra à « sauver » le régime autoritaire, seul l'avenir nous le dira.

Lisez à ce sujet l'interview d'une Iranienne (sous couvert d'anonymat) www.osar.ch/interview-iran

Conditions difficiles en Bulgarie...

Dans son dernier rapport, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) examine la situation actuelle des personnes requérantes d'asile et de celles bénéficiant d'un statut de protection transférées vers la Bulgarie dans le cadre d'une procédure Dublin ou d'accords de réadmission. Le rapport dénonce la précarité des conditions d'accueil en Bulgarie, non conformes aux exigences légales. *Textes d'Adriana Romer, juriste de l'OSAR*

L'OSAR estime que le système d'asile bulgare présente des manquements importants. Les personnes en quête de protection n'ont pas la garantie de pouvoir déposer une demande d'asile et de trouver un logement et risquent de se retrouver à la rue. La nourriture et l'offre de soins médicaux et psychiatriques appropriés sont insuffisantes. La procédure d'asile présente généralement d'importants déficits liés à la qualité des en-

tretiens, à la disponibilité des interprètes et à l'identification des personnes particulièrement vulnérables. On peut donc grandement douter qu'une personne transférée en Bulgarie aura accès aux conditions minimales d'accueil et à une procédure d'asile équitable. En ce sens, l'OSAR considère les renvois vers la Bulgarie comme illicites et non raisonnables et demande de renoncer à de tels transferts.

Cela vaut aussi pour les personnes ayant un statut de protection, qui, face à l'absence de toute mesure de soutien à leur intention, sont exposées à des difficultés existentielles en Bulgarie.

Rapport de l'OSAR sur la Bulgarie : www.osar.ch/rapport-bulgarie

...et aucune perspective en Grèce

L'OSAR a également mis à jour l'analyse juridique et la fiche d'information sur la Grèce, qui révèlent que la couverture des besoins fondamentaux des personnes bénéficiant d'un statut de protection y est déficiente et s'est encore détériorée l'an dernier.

Cela fait déjà des années que les transferts Dublin vers la Grèce sont majoritairement suspendus en raison des défaillances systémiques du système d'asile local. Des personnes bénéficiant d'un statut de protection continuent toutefois d'être transférées, avec l'aval de la justice, en application de l'accord bilatéral de réadmission. Depuis un arrêt du Tribunal administratif fédéral de mars 2022, les familles avec enfants en sont en principe exclues.

La Grèce n'offre pratiquement aucune prestation sociale ou place d'hébergement pour les personnes réfugiées reconnues ou bénéficiant d'un statut de protection subsidiaire. Beaucoup survivent tant bien que mal dans la rue, sans perspective. Face aux multiples obstacles administratifs, il est difficile de demander les rares prestations prévues, comme l'accès aux soins de santé. Il faut pour ce faire disposer d'un numéro de sécurité sociale, dont l'octroi est lui-même conditionné à l'existence d'autres documents et d'une

adresse de correspondance. En outre, le secteur grec de la santé est en proie à une grave pénurie de ressources et de capacités, imputable à la politique d'austérité et, dans le cas des personnes parlant une langue étrangère, au manque d'interprètes qualifié-e-s.

L'OSAR observe la situation des personnes requérantes d'asile et de celles ayant droit à une protection en Grèce depuis des années en coopération avec Pro Asyl (Allemagne) et son organisation partenaire en Grèce Refugee Support Aegean (RSA), qui documente la situation sur place. L'OSAR déconseille les transferts de personnes vers la Grèce, tant en vertu du règlement Dublin III que de l'accord de réadmission.

L'analyse juridique de l'OSAR sur la Grèce : www.osar.ch/analyse-juridique-grece

Fiche d'information de l'OSAR sur la Grèce : www.osar.ch/fiche-information-grece



Sans toit, malgré le statut de réfugié.
Photo : Athènes © IMAGO/Zuma Wire



A.B. a fui l'Afghanistan à l'âge de 16 ans et vit aujourd'hui dans un foyer pour RMNA. Il raconte sa nouvelle vie dans un entretien. www.osar.ch/interview-rmna / Photo : © Djamilia Grossman

Mineur-e-s non accompagné-e-s

« Ces jeunes viennent ici pour rester. »

En 2022, 10 % des demandes d'asile venaient d'enfants et de jeunes non accompagné-e-s arrivé-e-s en Suisse après un difficile périple en solitaire. Leur hébergement et leur encadrement placent les cantons et les communes face à un défi de taille. La fondation Erlenhof de Reinach, qui s'occupe de ces jeunes pour le canton de Bâle-Campagne, a ouvert ses portes à Planète Exil.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

En 2022, 2450 jeunes et enfants, parfois d'à peine 8 ans, sont entré-e-s en Suisse sans être accompagné-e-s d'un adulte. En 2021, 989 mineur-e-s non accompagné-e-s avaient déposé une demande d'asile dans l'un des six centres fédéraux pour requérants d'asile contre 535 en 2020. 90% sont de jeunes garçons afghans menacés depuis la prise de pouvoir des talibans. Face aux difficultés d'hébergement, le canton et les communes de Bâle-Campagne peuvent compter sur une organisation éprouvée et établie de longue date : la fondation Erlenhof. Depuis des décennies, cette organisation de pratique sociale pour les jeunes de plus de 12 ans et les jeunes adultes (www.erlenhof-bl.ch) assure des missions publiques

pour l'aide à l'enfance et à la jeunesse du canton de Bâle-Campagne et de 86 communes. C'est sur leur mandat qu'elle a inauguré en 2015 un premier centre de premier accueil pour les personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA). « Dans le fond, peu importe d'où les jeunes viennent et pourquoi il y en a autant qui arrivent en ce moment », affirme le directeur de la fondation, Pascal Brenner. « Le fait est que je me retrouve chaque fois face à un ou une jeune qui a besoin d'un lieu sûr et de perspectives et qui y a droit en vertu de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. » Cela fait dix ans que ce sociologue engagé, également titulaire d'un brevet d'alpiniste, dirige la

fondation Erlenhof avec ses multiples offres thérapeutiques, scolaires et d'insertion sur le marché du travail : « Notre vision repose sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, pas sur l'aide sociale en matière d'asile. Nous souhaitons faire participer les jeunes, les amener au cœur de la société et remplacer leur identité personnelle blessée en leur permettant de s'identifier à un métier. »

Sortir du mode «exil»

Deborah Di Micco est à la tête du département Asile, largement étendu et repensé, de la fondation Erlenhof. Entre vaches des Highlands aux poils hirsutes ruminant paisiblement, plates-bandes et centre sportif, elle

nous conduit avec Pascal Brenner au centre de premier accueil Eetzmatte, qui a rouvert en 2022. « Nous avons aménagé 100 places au total et des possibilités de [réserves] supplémentaires jusqu'à l'été 2023 », explique Deborah Di Micco. « Mais l'accueil d'enfants et de jeunes réfugié-e-s reste un travail de chaque instant. » Actuellement, dans le centre de premier accueil, 20 places sont autorisées. Il est toutefois possible d'augmenter le nombre de places. Un séjour dure en moyenne 80 jours, jusqu'à ce qu'ils et elles soient suffisamment préparé-e-s pour vivre en famille d'accueil ou dans un foyer pour RMNA. Beaucoup souffrent de malnutrition et de graves troubles psychiques, certain-e-s tombent dans l'agressivité et la délinquance faute de n'avoir jamais connu autre chose ou à cause des terribles expériences subies aux mains des passeurs ou trafiquants d'êtres humains pendant leur exode. La responsable de l'espace résidentiel, Katja Siehr, accueille les enfants et les jeunes avec beaucoup d'amour et de chaleur: « Nous essayons pour commencer de les sortir du mode exil, ce qui demande du temps et de la patience. Les jeunes fréquentent toutefois notre école dès le premier jour. C'est très important et cela les aide d'avoir une journée bien structurée. » Le coordinateur asile Daoud Saeedi cuisine à l'occasion des plats afghans avec les jeunes, avec qui il réussit souvent très vite à bâtir une relation de confiance grâce à ses compétences linguistiques: « Nous discutons beaucoup, je leur explique précisément les nombreuses nouvelles règles plutôt que de leur donner des ordres. Cela leur montre qu'on les estime et les respecte. »

Des poissons sur la berge

Pas moins de 84 jeunes hommes et deux sœurs ont séjourné temporairement à

l'Eetzmatte entre janvier et août 2023. Mais au début, même l'équipe expérimentée du centre Erlenhof se sentait « comme des poissons sur la berge, exactement comme nos hôtes, en fait », indique Pascal Brenner, père de trois enfants, en riant. « Les jeunes aussi sont d'abord comme des poissons sur la berge: dans une grande détresse qui pourtant leur donne souvent un grand courage. La plupart montrent de l'ambition et de la curiosité. C'est leur façon de dire: j'ai envie de vivre ici. Ces jeunes viennent ici pour rester. »

Pour le directeur du centre, la meilleure solution pour les RMNA est de vivre en famille. Quoiqu'exigeante, cette solution favorise l'intégration pour toutes les personnes impliquées tout en bénéficiant au canton. Il manque pourtant encore de familles d'accueil à Bâle-Campagne. D'après lui, beaucoup auraient des réserves à cause du milieu culturel et des blessures psychologiques des enfants et des jeunes. C'est aussi ce qui a poussé l'OSAR à lancer un projet pilote pour toute la Suisse avec des recommandations sur l'hébergement de jeunes personnes réfugiées en famille d'accueil (voir encadré). L'équipe de formation de l'OSAR offre en plus des cours et formations continues sur le contact avec les RMNA animés par des spécialistes de terrain, comme l'éducatrice sociale Deborah Di Micco, des psychologues jeunesse et des juristes. Car pour assurer l'accompagnement et l'encadrement adéquats à court et à long terme d'enfants et de jeunes réfugié-e-s non accompagné-e-s, il faut un réseau bien huilé de parties prenantes: autorités fédérales, cantonales et communales, personnes de confiance et curateur-trice-s, ainsi qu'un grand nombre de spécialistes de la formation et de la santé. Quand les jeunes atteignent leur majorité, on les renvoie vers l'aide sociale et ses standards. Grâce

Le projet Familles d'accueil de l'OSAR

En tant que faîtière nationale, l'OSAR a lancé un projet pilote visant à mettre des personnes réfugiées mineures en lien avec une famille d'accueil afin de soutenir les jeunes personnes réfugiées non accompagné-e-s face à leurs difficultés. Les procédures doivent être uniformisées pour permettre aux cantons et aux communes de mieux tenir compte de la protection de l'enfance et garantir la qualité de l'hébergement en famille d'accueil. L'objectif est que les enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s puissent vivre en famille d'accueil dans toute la Suisse. L'OSAR publie ses recommandations sur la mise en œuvre de cette solution dans un concept ad hoc prochainement sur notre site web.

www.osar.ch/famille-daccueil-cantons

aux 18 entreprises de formation de la fondation Erlenhof, certain-e-s franchissent déjà ce pas en tant qu'apprenti-e-ss menuisier-ère-s, électricien-ne-s, serrurier-ère-s ou paysagistes: « Notre objectif est d'engager au centre Erlenhof 5 à 10% de personnes ayant un parcours migratoire », explique Pascal Brenner. « Nous devons nous-mêmes respecter ce que nous demandons à la société civile. »

Tous les enfants ont des droits:

www.osar.ch/campagne

SRF Émission 10 vor 10 du 29.09.2023

(en allemand): <https://bit.ly/3FfCyZM>



Pour Deborah Di Micco, responsable du département Asile, et Pascal Brenner, directeur de la fondation Erlenhof, les enfants et les jeunes réfugié-e-s non accompagné-e-s sont à la fois une affaire de cœur et un investissement dans l'avenir d'une société vieillissante.

Photo: © Djamilia Grossman



Une fois attribué-e-s au canton de Bâle-Campagne, les enfants et les jeunes non accompagné-e-s des six centres fédéraux pour requérants d'asile sont d'abord encadré-e-s avec bienveillance au centre de premier accueil Erlenhof de Reinach par la responsable de l'espace résidentiel, Katja Siehr, et le coordinateur asile Daoud Saeedi. Photo: © Djamilia Grossman

Quand fuir la persécution devient un crime

Pour obtenir un passeport, les Érythréennes et les Érythréens doivent signer une déclaration de « repentance » auprès du consulat général d'Érythrée à Genève et payer la taxe diaspora. Une exigence qui les met face à un dilemme inhumain. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) recommande aux autorités de leur délivrer un passeport pour personnes étrangères, comme elles le font déjà pour certains Afghanes et Afghans ayant droit à une protection. *Helen Zemp, juriste et avocate à l'OSAR*

Si une personne érythréenne non reconnue en tant que personne réfugiée souhaite faire enregistrer un mariage ou un changement d'état civil en Suisse, elle doit justifier de son identité, en règle générale avec un passeport érythréen. Elle en a également besoin pour le regroupement familial, pour des voyages justifiés à l'étranger, par exemple pour aller rendre

Pourquoi signer un aveu de culpabilité sans avoir commis un crime ?

visite à un proche malade, ou pour convertir son statut de séjour. Si elle n'a pas de passeport, elle peut en obtenir un auprès du consulat général d'Érythrée à Genève, à une condition : céder 2% de ses revenus au titre de la « taxe diaspora » et signer une déclaration dite de repentance, à savoir un aveu de culpabilité par lequel elle accepte expressément des sanctions pénales pour ne pas avoir respecté ce que son pays considère comme ses devoirs nationaux. Les autorités érythréennes exigent en plus des renseignements sur sa famille restée au pays.

Sortir du dilemme

La plupart des personnes érythréennes en Suisse ont fui le régime de leur pays d'origine,



Remords et aveux pour les services consulaires ?
Photo : © KEYSTONE/Salvatore Di Nolfi

un service national à durée illimitée, l'enrôlement forcé et plusieurs années d'emprisonnement dans d'atroces conditions. Pourquoi devraient-elles signer un aveu de culpabilité et accepter d'être punies alors qu'elles n'ont commis aucun crime, mais uniquement fui la

persécution ? Et par-dessus le marché en mettant leur famille et leurs connaissances restées en Érythrée en danger ?

L'an dernier, le tribunal administratif suprême d'Allemagne a rendu une décision axée sur une solution. Les autorités n'ont plus le droit de forcer les personnes réfugiées érythréennes à s'adresser à la représentation diplomatique érythréenne et à y signer une déclaration de repentance pour obtenir leur passeport, mais doivent désormais leur délivrer un passeport pour personnes étrangères. En Suisse, le Tribunal administratif fédéral a récemment rendu une décision similaire : on ne peut pas raisonnablement demander aux personnes afghanes de se rendre en Afghanistan pour que les autorités compétentes, à savoir les talibans, leur délivrent un passeport. Vu l'impossibilité d'obtenir un passeport auprès des représentations afghanes en Europe, on considère que ces personnes n'ont pas de pièces de légitimation et elles reçoivent en principe un passeport pour personnes étrangères. L'OSAR recommande aux autorités suisses de suivre une approche similaire pour les personnes érythréennes ayant droit à une protection en Suisse et d'ainsi leur offrir une solution pour sortir de leur dilemme inhumain.

www.osar.ch/pays-dorigine-erythree



Votre don en bonnes mains.

Dons

IBAN:
CH92 0900 0000 3000 1085 7
TWINT:



Impressum

Éditeur :
Organisation suisse d'aide
aux réfugiés (OSAR),
Weyermannsstrasse 10,
Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75
info@osar.ch
www.osar.ch

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 6312 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable),
Miriam Behrens, Virginie Jaquet, Jeannine König,
Frédéric Kok, Oliver Lüthi, Peter Meier, Adriana Romer,
Bianca Schenk, Adrian Schuster, Helen Zemp
Traductions : Andréane Leclercq, directrice alingui
Mise en page : Baptiste Babey
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne